

L'ARIANE HOLDING
SAS au capital de 24 000 €
Siège social : La Rodde Boulevard de l'Europe
63360 GERZAT
RCS CLERMONT FERRAND 393 907 969

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE CINQ MAI A DIX HEURES,

Les associés de la société L'ARIANE HOLDING, société par actions simplifiée au capital de vingt quatre mille euros (24 000,00 €), divisé en six cents actions de quarante (40) euro de nominal chacune,

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation du président.

Sont présents :

	P.P.	Usufruit	N.P.

- Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, Propriétaire de Et usufruitier de	400 actions	200 actions	
- Madame Maud DROUILLAT-CHAPON Nue-propriétaire de			200 actions
-/		/-----	
	/-----/		
Total égal au nombre d'actions composant le Capital social	600 actions		

Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, Président, préside la réunion.

Le président constate et déclare que tous les associés étant présents, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur toutes décisions ordinaires.

La société SEREC, commissaire aux comptes, n'est pas représentée.

Le président constate et déclare que les associés présents et représentés possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social ; l'assemblée est régulièrement constituée et est habilitée à délibérer sur toutes décisions extraordinaires conformément aux dispositions des statuts de la société.

La Société SEREC, commissaire aux comptes, n'est pas représentée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société
- le texte des projets de résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- modification du libellé de l'adresse du siège social, sans transfert
- mise à jour corrélative des statuts
- suppression sur l'extrait K bis de la société, de la mention du cabinet ACCORE en qualité de commissaire aux comptes
- pouvoirs

Le président expose que la Mairie de GERZAT a informé la société, par mail du 26 mars 2024, que la parcelle cadastrée Section ZK numéro 0522, sur laquelle est édifié le bâtiment dans lequel la société a fixé son siège social et exerce son activité, est désormais adressée 1310, boulevard de l'Europe 63360 GERZAT.

Le président indique qu'il ne s'agit pas d'un transfert du siège social, mais seulement d'une précision de l'adresse dudit siège social.

Le président expose ensuite que la société AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES REVISION (ACCORE) figure toujours sur l'extrait K bis de la société, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, alors même que suivant délibérations de l'assemblée générale du 10 décembre 2024 la SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES (SEREC) a été désignée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Par suite des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL ACCORE, la société SARL SEREC 3, rue Patrick Depailler La Pardieu 63000 CLERMONT FERRAND est devenue associée unique de la société ACCORE et la dénomination de la société ACCORE est devenue SEREC CONSULTING.

Suivant décisions de son associée unique, la société SEREC CONSULTING a été dissoute sans liquidation dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, avec transmission universelle de son patrimoine à l'associée unique, la SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES (en abrégé SEREC).

Il convient par conséquent de confirmer que le commissaire aux comptes de la société est bien la SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES (en abrégé SEREC), en lieu et place de la société ACCORE, étant précisé qu'il ne s'agit pas de la désignation d'un nouveau commissaire aux comptes mais seulement d'un changement de dénomination.

Ceci exposé, les résolutions suivantes ont été mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la nouvelle adresse du siège social, 1310, boulevard del'Europe 63360 GERZAT, **étant précisé qu'il ne s'agit pas d'un transfert du siège social mais seulement de la modification du libellé de l'adresse.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à la mise à jour de l'article 4 des statuts afin de tenir compte de cette rectification.

Le premier alinéa de cet article sera désormais libellé comme suit :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à GERZAT (63360) 1310 Boulevard de l'Europe.

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confirme en tant que de besoin, que le commissaire aux comptes de la société est la SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES (en abrégé SEREC) ayant son siège social Parc d'activités Technologiques La Pardieu 3, rue Patrick Depailler 63000 CLERMONT FERRAND, indentifiée sous le numéro SIREN 316 420 322 RCS de CLERMONT FERRAND, et décide de demander la suppression de la mention du cabinet ACCORE figurant actuellement sur l'extrait K bis de la société.

L'assemblée générale décide par conséquent de procéder à la mise à jour corrélative de l'inscription figurant sur l'extrait K bis de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère au porteur d'un exemplaire du procès-verbal constatant les présentes délibérations, à l'effet de réaliser toutes formalités de publicité consécutives aux décisions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les actionnaires.

P/SARL L'ARIANE HOLDING
M. Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.

M. Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.